

Rentrée de septembre : la méforme des retraites

Quand la retraite fait boum... J'enfonce des portes ouvertes. L'allongement de la durée de vie, la problématique de l'entrée sur le marché du travail des jeunes et le financement toujours plus complexe des ressources des caisses de retraite contraintes par la crise économique mettent en danger le système de retraite par répartition hérité du concept de l'Etat providence. Cette rentrée 2010 s'annonce mouvementée, d'autant que le gouvernement est déterminé à faire passer sa réforme. Mais quelles sont les mesures annoncées dans le projet de loi ? Faut-il nous attendre à une réforme sans précédent, sachant que celle-ci a été déjà initiée en 2003 par François Fillon ?

Travailler plus pour gagner autant. Le projet n'y va pas dans la demi-mesure :

1. Age légal de départ à la retraite repoussé à 62 ans.
2. Durée d'activité également augmentée : il faudra compter 41 ans de cotisation en 2012.
3. Prise en compte de la pénibilité et du travail avant 18 ans.
4. Emploi des seniors encouragé avec des aides à l'embauche et le renforcement du tutorat.
5. Relèvement de l'âge légal de la retraite pour les fonctionnaires et pour les régimes spéciaux. Alignement du taux de cotisation du public sur celui du privé. (Les vuvuzelas vont de nouveau retentir dans les rues...)
6. Solidarité envers les jeunes au chômage, les femmes qui ont connu un congé de maternité et pour les retraités agricoles.

Pression fiscale à la hausse. Pour financer tout cela, le projet prévoit une contribution citoyenne par :

- La mise en place d'un prélèvement de 1 % sur la dernière tranche de l'impôt sur le revenu.
- L'augmentation de 1 point des prélèvements sur plus-values de

cessions mobilières et immobilières, les revenus des dividendes et les intérêts.

- L'augmentation des prélèvements sur les stock-options, sur les retraites chapeaux.
- La suppression de deux niches fiscales : le crédit d'impôt sur les dividendes des particuliers et le plafonnement de la quote-part pour frais et charges sur dividendes des entreprises.

- Enfin, et non des moindres : la taxation au premier euro des plus-values de cessions mobilières.

Battre en retraite ? Jamais ! Ne croyant pas à la résurgence d'un Mai 68, je suis partisan de prendre les choses en main de manière individuelle. On n'est jamais mieux servi que par soi-même avec les outils individuels et collectifs de capitalisation.

Premier outil : l'entreprise. La mise en place du Perco, de l'article 83, article 39, indemnités de fin de carrière, passif social, Madelin, sont autant d'alternatives. Pourquoi payer de l'IS alors que certaines charges sont déductibles ? Second outil : si vous êtes un lecteur assidu des différents articles d'Objectif Aquitaine depuis 2009 et 2010, vous ne trouverez que l'embaras du choix...

Laissez-vous votre pouvoir d'achat en retraite évoluer suivant les décisions étatiques ? Chaque solution est envisageable selon ses moyens et ses ambitions. Si je me fie encore à une citation, "un homme sans conseiller est son propre ennemi".

Bonne rentrée à tous.

Claude Campagnès, fondateur du Groupe C.Conseils
12, rue Esprit-des-Lois - BP 50091 - 33025 Bordeaux Cedex
Tél. 05.56.486.000 - rdvpatrimoine@cconseils.fr
www.cconseils.fr



C. CONSEILS
VOTRE PATRIMOINE DYNAMISÉ